

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Re: rupture d'égalité

De :

Pour : PREF72 utilite-publique <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Date : 04/05/2023 11:36

Bonjour

Il s'agit **du projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 juin au 30 juin 2024**

Cordialement

Alain Uguen

Le 04/05/2023 à 11:27, PREF72 utilite-publique a écrit :

Bonjour,

Pouvez-vous nous préciser l'objet de la consultation du public que vous citez dans votre mail ?

Cdt

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] rupture d'égalité

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 29/04/2023 10:28

Association Cyberacteurs

C/O Alain Uguen
152 rue F.Pelloutier
29000 Quimper

Madame, Monsieur,

Le 24 mai 2022 à 9 h 46, donc largement avant le délai prescrit pour la consultation du public, je vous ai fait parvenir la liste des 2037 personnes ayant signé la cyberaction dont le message est

Le TA de Poitiers a donné raison à l'ASPAS : aucune donnée ne justifiait d'autoriser cette chasse, de surcroît à une saison où des blaireautins sont susceptibles d'être présents dans les terriers.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse

Comme la synthèse des observations du public n'enregistre que 85 contributions négatives contre 16 favorables, j'en conclus que cette liste a été comptée au mieux pour une contribution.

Je voudrais dénoncer la rupture d'égalité que cela suppose entre protecteurs de la faune sauvage et chasseurs.

Veillez agréer nos salutations attentives à vos décisions.